

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01146

Numéro SIREN : 520 322 108

Nom ou dénomination : 2CG CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2024 sous le numéro de dépôt 12848

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

12848

2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2cg consulting 63 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE 92130 Issy les Moulineaux France		63 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE 92130 Issy les Moulineaux	
SIRET 52032210800025			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	conseils	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal			Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	37 514	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 16052022 Lieu : Issy les moulineaux Qualité : Gérante Nom du signataire : MLE AZRAN Salomé

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2022)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES														
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		12 000							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c										
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d										
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e										
				f										
				g										
				h										
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i										
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j										
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	12 000							
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>														
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :										
1		2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	5	Remboursements	6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	7	Remboursements	8
M AZRAN ISSAC ASSOCIE SALARIE		250	2021	30 456										
90 RUE G.G EBOUE 92130 ISSY LES MX														
J DIVERS														
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)														
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION														
REMUNERATIONS			Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
			Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES			à 0 %				à 15 %				à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice														
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice														
MVLT réalisée au cours de l'exercice														
MVLT restant à reporter														
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)														
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice														
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice														

Désignation de l'entreprise 2cg consulting

Néant

Adresse de l'entreprise 63 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE 92130 Issy les Moulineaux

SIREN 5 2 0 3 2 2 1 0 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

				Exercice N clos le	
				3	1
				2	0
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1
				2	1
				1	1
				0	2
				1	1

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise 2cg consultingNéant ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 | 1 2 | 2 0 | 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	139 989
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	8 000
	Autres produits				230	4
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	147 993
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	35 437
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	583	244	845
	Rémunérations du personnel*				250	54 077
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	11 013
	Dotations aux amortissements*				254	624
	Dotations aux provisions				256	5 083
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	290
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	107 368
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	40 625
Produits financiers (III)		280			294	139
Charges financières (V)						
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	3 410
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	5 364
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	31 712
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	31 712	314
Rémintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	5 364
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	438
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexes)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
	Dont divers			Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648	
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2		352	37 514	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2		370	37 514	372

Désignation de l'entreprise : 2cg consulting

Néant

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	69 000	402		404		406		406	69 000		
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	9 094	472		474		476	9 094	476	9 094		
Immobilisations financières		480		482		484		486		486			
TOTAL		490	78 094	492		494		496		496	78 094		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	7 555	562	624	564	566	8 17	566	8 17			
TOTAL		570	7 555	572	624	574	576	8 17	576	8 17			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2cg consulting Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	5 083	656	5 08
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	5 083	684	5 08

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	27 99
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 25
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2cg consulting		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 5 2 0 3 2 2 1 0 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2cg consulting

ADRESSE (voie) 63 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE

CODE POSTAL 92130 VILLE Issy les Moulineaux

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom patronymique AZRAN Prénom(s) SALOME
 Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 250
 Naissance : Date 17061977 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
 Adresse : N° 90 Voie RUE GOUV GEN EBOUE
 Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique AZRAN Prénom(s) ISAAC
 Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 250
 Naissance : Date 29061961 N° Département 99 Commune MARRAKECH Pays
 Adresse : N° 90 Voie RUR G.G EBOUE
 Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

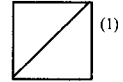
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 5 2 0 3 2 2 1 0 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2cg consulting

ADRESSE (voie) 63 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE

CODE POSTAL 92130

VILLE Issy les Moulineaux

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

2CG CONSULTING
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 3 000,00 Euros
SIEGE SOCIAL : 90 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE
92 130 ISSY LES MOULINEAUX
RCS NANTERRE 520 322 108 (2010 B 01146)

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022**

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle, à l'effet de vous présenter un rapport sur l'évolution des affaires sociales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, de soumettre à votre approbation, le compte de résultat, le bilan de clôture de cet exercice, et son annexe, de vous demander de donner quitus à votre gérant de l'accomplissement de son mandat au cours dudit exercice, et de vous permettre de statuer sur l'affectation à donner aux résultats.

Tous les documents nécessaires à la bonne information des associés ont été mis et tenu à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables.

-I-

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires de la société s'est élevé à 139 989 Euros.

Une Subventions d'exploitation reçues de 8 000 euros.

Le total des diverses charges d'exploitation s'élève à 107 368 Euros.

Ces charges comprennent :	2021
Achat de marchandises	
Achat de matières premières et provisionnements	
Variation de stock	
Autres achats et charges externes	35 437
Impôts et taxes	845
Rémunérations du personnel	54 077
Charges sociales	11 013
Dotations aux Amortissements	624
Dotations aux Provisions	5 083
Autre Charges	290

TOTAL des charges d'exploitation	107 368

Le résultat d'exploitation ressort à 40 625 euros.
Produits financiers ressort à 0 euros
Charges financières de 139 euros
Charges exceptionnelles à 3 410 euros
Impôts sur les bénéfices 5 364 euros

L'exercice se clôture par un bénéfice net comptable de 31 712 euros.

-II-

Le bilan 2021 totalise à son actif une somme de 190 306 euros
1. L'actif immobilisé s'élève à 69 915 euros.

2. l'actif circulant s'élève à 120 391 euros.

Les dettes de l'entreprise se sont élevées à 80 683 euros.

Les capitaux de l'entreprise s'établissent comme suit :

	2021
Capital	3 000
Réserve légale.....	300
Autres réserves.....	
Report à nouveau.....	74 610
Résultat de l'exercice.....	31 712

TOTAL	109 623

Nous vous proposons :

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance,

Décide :

D'affecter comme suit le bénéfice 2021 soit la somme de 31 712 euros .

Une somme de 12 000 euros sera affectée aux Associés, à titre de dividende, soit un dividende de 24 €uros par parts, et la somme de 19 712 euros sera portée au compte report à nouveau.

L'Assemblée décide que le dividende de 24 €uros par part sera mis en paiement avant le 30 septembre 2022.

L'assemblée générale prend acte :

Qu'il a été procédé à des répartitions de dividendes aux titres des années antérieurs.

SA

Exercice clos le	Distribution globale	Dividende éligible à l'abattement de 40%
EXERCICE 2019	12 000 euros	
EXERCICE 2020	12 000 euros	
EXERCICE 2021	12 000 euros	

Il convient de vous informer que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à la « flat tax » à hauteur de 30% du montant des dividendes brut.

Ils sont composés de 17,20% de prélèvement sociaux et de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu.

Sur option, et sous réserve du respect des conditions fixées par la loi, les associés peuvent choisir d'appliquer le barème progressif de l'impôt sur le revenu à la place du prélèvement forfaitaire de 12,80 %.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

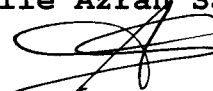
Nous vous demandons :

- De donner quitus à votre gérant pour sa gestion au cours de l'exercice 2021.
- D'approuver les résolutions soumises à votre approbation.

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires sur l'activité de notre société et sur les comptes et bilans de l'exercice 2021.

LA GERANCE

**Issy les Moulineaux
Le 30 juin 2022
La gérante
Mlle Azran Salomé**



S#

2CG CONSULTING
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 3 000,00 Euros
SIEGE SOCIAL : 90 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE
92 130 ISSY LES MOULINEAUX
RCS NANTERRE 520 322 108 (2010 B 01146)

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE
SUR LES OPÉRATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19
DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

Messieurs,

En application de l'article L.223-19 de la Loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue n'est intervenue au cours de l'exercice clos, le 31 décembre 2021.

LA GÉRANCE.

Issy les Moulineaux
Le 30 juin 2022
La gérante
Mlle Azran Salomé



2CG CONSULTING
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 3 000,00 Euros
SIEGE SOCIAL : 90 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE
92 130 ISSY LES MOULINEAUX
RCS NANTERRE 520 322 108 (2010 B 01146)

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
30 JUIN 2022

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide :

D'affecter comme suit le bénéfice net comptable soit la somme de 31 712 euros.

La somme de 19 712 euros sera portée au compte report à nouveau.

Une somme de 12 000 euros sera affectée aux associés prélevés sur les exercices antérieurs, à titre de dividende, soit un dividende de 24 €uros par parts.

L'Assemblée décide que le dividende de 24 €uros par part sera mis en paiement avant le 30 septembre 2022.

L'assemblée générale prend acte :

Qu'il a été procédé à des répartitions de dividendes aux titres des années antérieures.

Exercice clos le	Distribution globale	Dividende éligible à l'abattement de 40%
EXERCICE 2019	12 000 euros	
EXERCICE 2020	12 000 euros	
EXERCICE 2021	12 000 euros	

Il convient de vous informer que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à la « flat tax » à hauteur de 30% du montant des dividendes brut.

Ils sont composés de 17,20% de prélèvement sociaux et de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu.


Sur option, et sous réserve du respect des conditions fixées par la loi, les associés peuvent choisir d'appliquer le barème

progressif de l'impôt sur le revenu à la place du prélèvement forfaitaire de 12,80 %.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Issy les Moulineaux
Le 30 juin 2022
La gérante
Mlle Azran Salomé



2CG CONSULTING
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 3 000,00 Euros
SIEGE SOCIAL : 90 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE
92 130 ISSY LES MOULINEAUX
RCS NANTERRE 520 322 108 (2010 B 01146)

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS

A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU

30 JUIN 2022

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide D'affecter comme suit le bénéfice net comptable soit la somme de 31 712 euros.

La somme de 19 712 euros sera portée au compte report à nouveau.

Une somme de 12 000 euros sera affectée aux associés prélevés sur les exercices antérieurs, à titre de dividende, soit un dividende de 24 Euros par parts.

L'Assemblée décide que le dividende de 24 Euros par part sera mis en paiement avant le 30 septembre 2022.

L'assemblée générale prend acte :

Qu'il a été procédé à des répartitions de dividendes aux titres des années antérieurs.

Exercice clos le	Distribution globale	Dividende éligible à l'abattement de 40%
EXERCICE 2019	12 000 euros	
EXERCICE 2020	12 000 euros	
EXERCICE 2021	12 000 euros	

Il convient de vous informer que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à la « flat tax » à hauteur de 30% du montant des dividendes brut.

SA

Ils sont composés de 17,20% de prélèvement sociaux et de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu.

Sur option, et sous réserve du respect des conditions fixées par la loi, les associés peuvent choisir d'appliquer le barème progressif de l'impôt sur le revenu à la place du prélèvement forfaitaire de 12,80 %.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Issy les Moulineaux

Le 30 juin 2022

La gérante

Mlle Azran Salomé

